

Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans la croissance économique. Leurs caractéristiques (services essentiels à la collectivité, fortes barrières à l'entrée, revenus prévisibles et récurrents, risques maîtrisés) en font un investissement naturel pour les investisseurs de long terme souhaitant diversifier leurs portefeuilles.

## Les besoins d'infrastructures en Europe

Selon la Commission Européenne, d'ici à 2020, 1 000 milliards d'euros d'investissements seront nécessaires dans les réseaux d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications de dimension européenne.

Ces besoins de financements concernent notamment les secteurs suivants :

- les infrastructures sociales : écoles, hôpitaux, équipements culturels et sportifs et autres bâtiments publics
- les transports : autoroutes, réseaux ferroviaires, transports en commun, aéroports et ports
- les "utilities" : production, transport et distribution de gaz, eau, électricité
- l'environnement : traitement de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique
- les réseaux de télécommunication

Les financements peuvent porter sur la construction de nouvelles infrastructures (projets "greenfield"), ou sur des infrastructures existantes (projets "brownfield").

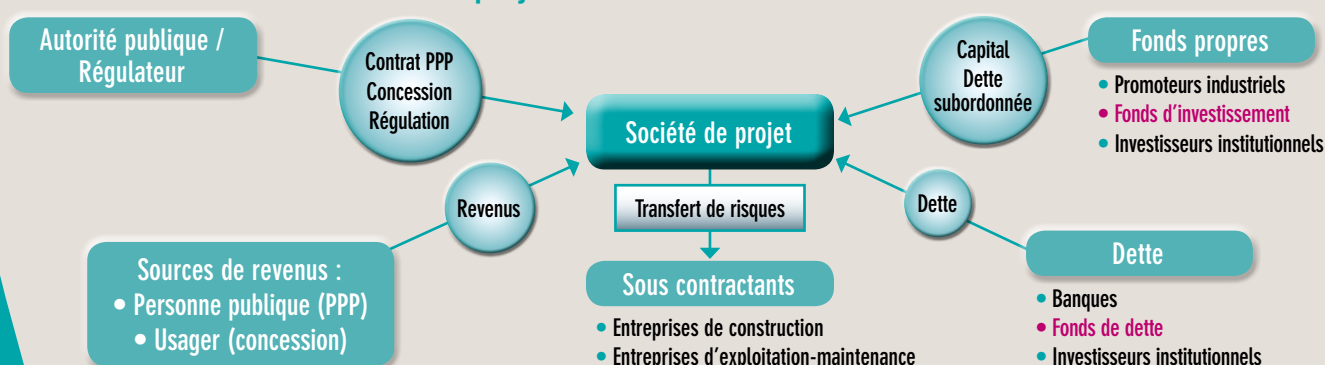
## Le financement des infrastructures : une nouvelle classe d'actifs pour les investisseurs

Compte tenu des contraintes pesant sur leurs budgets, les pouvoirs publics sollicitent le secteur privé pour le financement et la gestion d'infrastructures publiques, notamment à travers deux schémas :

- la concession : le secteur privé se voit confier la construction, le financement et l'exploitation de l'infrastructure. Ses revenus proviennent des usagers de l'infrastructure.
- le partenariat public-privé (PPP) ou Contrat Global de mise à disposition d'un équipement public : le secteur privé est responsable de la conception, la construction, le financement et la maintenance de l'infrastructure. Ses revenus sont constitués par des redevances de mise à disposition versées par le cocontractant public.

Alors que les financements étaient jusqu'à récemment essentiellement apportés par le secteur bancaire (dette) et par les opérateurs privés (investissement en capital), les investisseurs sont amenés à jouer un rôle croissant dans le financement des infrastructures. Les fonds d'investissement en infrastructures représentent alors une solution tout à fait appropriée.

### Les acteurs d'un projet d'infrastructures et son financement



## Les structures d'investissement

Les infrastructures sont aujourd'hui essentiellement des actifs non cotés :

- l'investissement en *equity* s'effectue via des structures de capital investissement (FPCI – Fonds Professionnels de Capital Investissement, SICAR – Société d'Investissement en Capital à Risque (Luxembourg), LP-GP – Limited Partnership – General Partnership,...) conduisant les régulateurs à réfléchir à l'évolution de ces produits pour les rendre plus adaptés à la classe d'actifs "infrastructures" (maturité, nature juridique des investissements,...).
- l'investissement en dette est réalisé quant à lui via des structures permettant l'investissement en créances (FCT – Fonds Communs de Titrisation, FPS – Fonds Professionnels Spécialisés) ou directement à travers une émission obligataire ou un placement privé (*Project Bond*).

L'investissement et la gestion d'actifs "infrastructures" nécessitent des compétences spécifiques qui sont réunies au sein des sociétés de gestion spécialisées sur la classe d'actifs. Ces compétences permettent la structuration des opérations, l'analyse des risques sous-jacents (de nature technique, financière, juridique, réglementaire, économique,...) et en phase de suivi de prendre les décisions appropriées en relation avec les problématiques qui peuvent émerger lors de l'exploitation de l'infrastructure.

L'attrait pour la classe d'actifs "infrastructures" se manifeste par l'émergence de fonds ayant des stratégies d'investissement de plus en plus diversifiées, en termes géographiques, sectoriels, de nature du financement (*equity*, dette, mezzanine), ou de types d'actifs (*greenfield/brownfield*).

## Des actifs répondant naturellement aux critères ESG

L'investissement long terme en infrastructures intègre nécessairement une évaluation des critères ESG (*Environmental, Social, Governance*) spécifiques à cette infrastructure. L'acceptabilité des infrastructures tant sur les plans environnementaux que sociétaux à toutes les phases de leur développement est un des éléments critiques de l'analyse de la pérennité de l'infrastructure sur le long terme.

**L'AFG soutient les initiatives** permettant de **faciliter le financement à long terme des infrastructures par les investisseurs institutionnels**, notamment à travers les axes suivants :

- **des adaptations réglementaires** assurant une **meilleure éligibilité des supports d'investissement** pour les investisseurs ;
- **la définition d'un traitement prudentiel** prenant en compte les spécificités de cette classe d'actifs, notamment en termes de durée d'investissement et de sécurisation des risques ;
- **l'adaptation des appels d'offres publics** pour la réalisation et l'exploitation de projets d'infrastructures pour prendre en compte les spécificités liées à l'intervention d'investisseurs institutionnels dans le financement ;
- **des solutions mises en œuvre par les sociétés de gestion** offrant aux investisseurs l'expertise et les moyens requis en matière d'origination, d'analyse des risques et de gestion dans la durée, pour accéder à cette classe d'actifs ;
- la poursuite d'un **travail de pédagogie et d'analyse** des différents types de risques et des différents secteurs de la classe d'actifs "infrastructures" afin que les investisseurs institutionnels français puissent s'approprier ces nouveaux investissements.

**Vos contacts :**

- **Laure Delahousse, directrice Développement des acteurs et gestions spécialisées**  
[l.delahousse@afg.asso.fr](mailto:l.delahousse@afg.asso.fr)
- **Audrey Hyvernât, responsable Capital investissement et ISR**  
[a.hyvernât@afg.asso.fr](mailto:a.hyvernât@afg.asso.fr)

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs dont près de 1 500 milliards d'euros sous forme de gestion financière de fonds collectifs.



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)